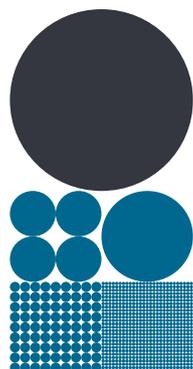




Organisation  
internationale  
du Travail



# IPEC+ Mise en œuvre du Programme phare mondial

*Vers un monde libre de travail des enfants et de travail forcé*



IPEC+  
Programme international pour l'abolition  
du travail des enfants et du travail forcé



# Aujourd'hui, 152 millions d'enfants sont toujours astreints au travail des enfants



- 152 millions d'enfants sont astreints au travail des enfants
- Dont 73 millions effectuent des travaux dangereux

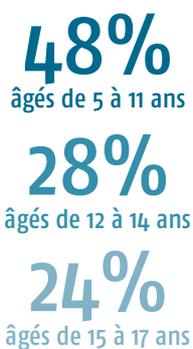
## PRÉVALENCE DU TRAVAIL DES ENFANTS PAR RÉGION

■ Afrique	19,6%
■ Amériques	5,3%
■ États arabes	2,9%
■ Asie et Pacifique	7,4%
■ Europe et Asie centrale	4,1%

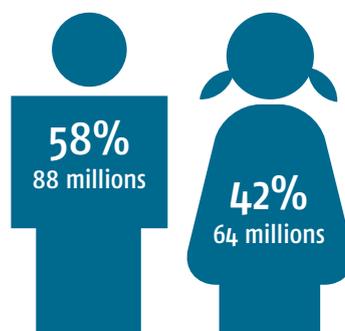


## Sur les 152 millions d'enfants astreints au travail des enfants

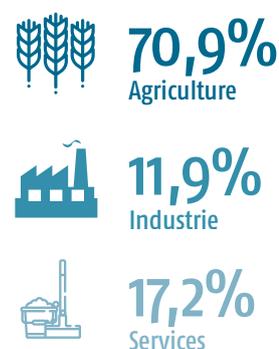
### ÂGE



### SEXE



### SECTEUR ÉCONOMIQUE



# et 40 millions de personnes sont victimes d'esclavage moderne dont 25 millions dans le travail forcé



40 millions de personnes sont victimes d'esclavage moderne, dont:

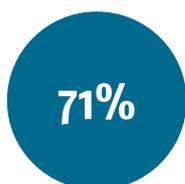
- 25 millions dans le travail forcé
- 15 millions dans le mariage forcé
- 25 pour cent de toutes les victimes de travail forcé étaient exploitées en dehors de leur pays de résidence



## PRÉVALENCE

Dans le monde, il y a:

- 5,4 victimes d'esclavage moderne sur mille personnes
- 5,9 adultes victimes d'esclavage moderne pour 1 000 adultes
- 4,4 enfants victimes d'esclavage moderne pour 1 000 enfants



## SEXE

Les femmes et les filles représentent 71 pour cent des victimes de l'esclavage moderne.



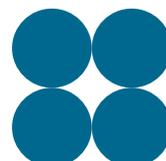
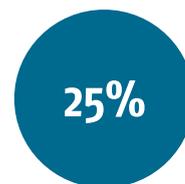
## SERVITUDE POUR DETTES

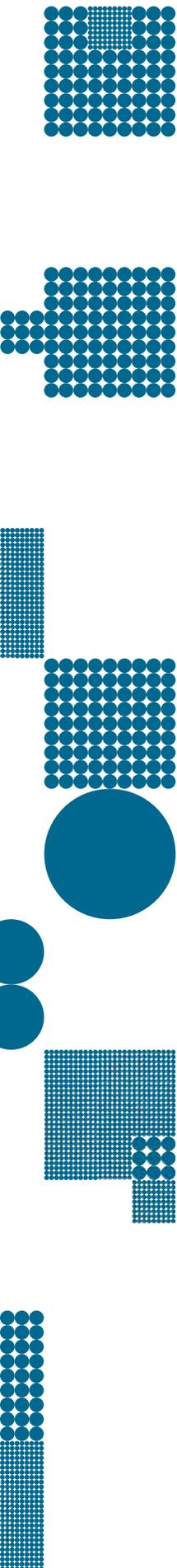
La servitude pour dettes touche la moitié de toutes les victimes de travail forcé imposé par des acteurs privés.



## ENFANTS

Une victime sur quatre d'esclavage moderne est un enfant.





## Qui sommes nous?

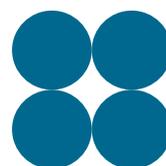
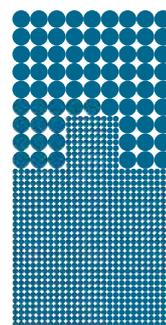
Le Programme international pour l'abolition du travail des enfants et du travail forcé (IPEC+) regroupe deux des principaux programmes de coopération technique de l'OIT: le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) et le Programme d'action spécial pour combattre le travail forcé (SAP-FL), afin de constituer une nouvelle force importante dans la lutte contre le travail des enfants, le travail forcé et le trafic d'êtres humains. Il reconnaît que ces formes de travail inacceptables privent les travailleurs de leurs droits les plus fondamentaux au travail, et qu'elles concernent aussi 4,5 millions d'enfants pris au piège des formes contemporaines d'esclavage et qu'elles ont pour causes profondes la mauvaise gouvernance, la discrimination, l'exclusion sociale, la pauvreté des familles et des communautés ainsi qu'un faible accès au travail décent et aux droits de liberté d'association et de négociation collective.

L'objectif du Programme phare mondial IPEC+ (en phase avec la cible 8.7 du programme de développement durable pour 2030 adopté par les Nations Unies en 2015) est de permettre à l'OIT de diriger les efforts de la communauté internationale dans la lutte pour l'élimination de toutes les formes de travail des enfants d'ici à 2025 et de toutes les formes actuelles d'esclavage et de traite des êtres humains d'ici à 2030. Ce programme vise également à ce que tous les êtres humains soient protégés et puissent se protéger eux-mêmes – contre ces violations évidentes des droits de l'homme.

Le Programme phare mondial IPEC+ travaille du niveau local au niveau mondial avec les mandats de l'OIT (gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs) mais également avec les entreprises et les organisations de petits producteurs, les organisations non-gouvernementales et les organisations de la société civile, pour promouvoir l'élimination du travail des enfants et du travail forcé et assurer la pleine réalisation de tous les droits fondamentaux au travail, en se focalisant sur:

- les économies rurale et informelle;
- les entreprises et les chaînes d'approvisionnement internationales;
- les pays en situation de crise ou fragilité.

# Le Programme phare mondial IPEC+ poursuivra ces objectifs en aidant les mandants à :



# Le cadre normatif de l'OIT sur le travail des enfants et le travail forcé

Le Programme phare mondial IPEC+ s'appuie sur les bases de la cible 8.7 des Objectifs de développement durable (ODD), les principes et les droits fondamentaux au travail de l'OIT et les instruments relatifs au travail des enfants et au travail forcé.

## ***Conventions fondamentales d'IPEC+***

*(Année d'adoption et nombre de ratifications)*

- Convention n° 138 sur l'âge minimum (1973)  
– 171 ratifications
- Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants (1999)  
– 184 ratifications
- Convention n° 29 sur le travail forcé (1930)  
– 178 ratifications
- Convention n° 105 sur l'abolition du travail forcé (1957)  
– 175 ratifications
- Protocole relatif à la convention n° 29 sur le travail forcé (2014)  
– 30 ratifications

*(Les conventions n°s 138 et 182, et la convention n° 29 et son protocole sont accompagnées de recommandations)*

Ensemble, ces instruments fournissent aux États membres le cadre politique nécessaire pour comprendre et lutter contre le travail des enfants et le travail forcé. Indépendamment de s'ils ont ou non ratifié les conventions et le protocole, tous les États membres de l'OIT, du seul fait de leur appartenance à l'Organisation, doivent respecter, promouvoir et faire appliquer, de bonne foi, les droits énoncés dans ces instruments.

# Résultats en Ouzbékistan: La majeure partie du travail des enfants et du travail forcé a été éliminée des champs de coton

*Grâce à deux projets de l'OIT mis en œuvre dans le pays, en 2018, 93 pour cent des personnes concernées travaillaient volontairement et bénéficiaient de meilleures conditions de travail et de meilleurs salaires.*

La récolte du coton en Ouzbékistan donne lieu au recrutement temporaire le plus élevé au monde, avec quelque 2,6 millions de personnes récoltant le coton chaque année. Les terres dédiées à la culture du coton ont été réduites, mais les récoltes constituent encore une source de revenus importante, en particulier pour les femmes en zones rurales. Cependant, certains craignaient que cette activité donne lieu à du travail forcé et à du travail des enfants.

En 2018, 93 pour cent des personnes travaillant dans la récolte du coton travaillaient volontairement. Si le recrutement systématique d'étudiants, d'enseignants, de médecins et d'infirmières est pratiquement terminé, celui de membres du personnel d'organismes, de bureaux et d'entreprises d'État existe toujours dans certains lieux. Parmi eux, certaines personnes ont indiqué qu'elles auraient préféré ne pas travailler à la récolte du coton, mais qu'elles l'ont fait pour ne pas avoir d'ennuis avec leur employeur. D'autres ont fait savoir qu'elles participaient volontairement à la récolte du coton en raison des meilleurs salaires et des primes qu'elles recevaient.

## La mise en œuvre du Programme par pays de promotion du travail décent (PPTD) en Ouzbékistan

Le Programme par pays de promotion du travail décent (PPTD), qui a débuté en 2015, a permis de renforcer le partenariat social dans le pays afin d'assurer la réalisation des principes et droits fondamentaux au travail, de favoriser les possibilités d'emploi décent et d'améliorer les conditions de travail ainsi que la protection sociale. L'analyse détaillée et les recommandations établies sur la base des recherches sur le travail forcé menées dans ce contexte ont donné lieu à des activités de sensibilisation et de formation sur les mesures nécessaires pour éradiquer le travail forcé dans la récolte du coton, concernant notamment les salaires, les conditions de travail et les relations professionnelles. Ce programme a facilité la ratification par l'Ouzbékistan, en décembre 2017, de la convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical.

### Surveillance par une tierce-partie

Depuis 2013, le BIT surveille le recours au travail des enfants dans la culture du coton, grâce à un accord conclu avec le gouvernement ouzbek et des organisations d'employeurs et de travailleurs. En 2015, il a mené une surveillance à la fois du travail forcé et du travail des enfants, dans le cadre d'un accord avec la Banque Mondiale. En 2018, les experts du BIT ont réalisé 11 000 interviews, non accompagnées et inopinées, dans toutes les provinces du pays, auprès de cueilleurs de coton et autres personnes travaillant dans la récolte du coton, dans le but de dresser une image de la situation sur le terrain.

### Augmentation des salaires pour les cueilleurs de coton

Le gouvernement ouzbek a entrepris un certain nombre de réformes, dont une augmentation des salaires des cueilleurs de coton, et a introduit une échelle de rémunération différenciée par laquelle les cueilleurs reçoivent une rémunération supérieure par kilogramme de coton cueilli à la fin de la récolte, lorsque les conditions sont moins favorables. La structure salariale a été à nouveau révisée en 2018 afin d'encourager la mobilité en récompensant ceux qui acceptent de participer à la cueillette dans des districts où la population est moins dense et où la production est inférieure.

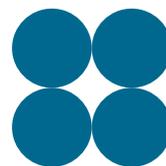
### Permanences téléphoniques du gouvernement

En 2018, le gouvernement a traité plus de 2 500 cas signalés par les permanences téléphoniques. Dans certains cas, les «Hokims» (maires) et les directeurs d'établissements ont été sanctionnés pour avoir enfreint les droits au travail des travailleurs; parmi les sanctions imposées, on citera des licenciements, des rétrogradations et des amendes.

### Voie à suivre

Depuis 2015, l'OIT met en œuvre avec le gouvernement ouzbek, un PPTD destiné à renforcer les politiques d'emploi et de recrutement, l'inspection et l'administration du travail, le droit du travail, la sécurité et la santé au travail, le dialogue social et les organisations indépendantes d'employeurs et de travailleurs.

*Le projet de l'OIT «Third-Party Monitoring» (Surveillance par une tierce-partie), «projet TPM», est financé par un fonds d'affectation spécial multi-donateurs dont les principales contributions proviennent de l'Union européenne, de la Suisse et du Département d'État des États-Unis (USDOS). Le Département du Travail des États-Unis (USDOL) soutient la mise en œuvre du Programme par pays de promotion du travail décent (PPTD).*



## Témoignage de Jordanie: De travailleuse domestique non rémunérée à étudiante universitaire

*Née d'une famille pauvre de huit enfants, Raghda a quitté l'école avant de terminer l'enseignement primaire. Par chance, quelques années plus tard, elle a rejoint un programme local de l'OIT qui offrait ses services aux enfants ayant abandonné l'école, tout en offrant des conseils aux parents pour qu'ils ouvrent leurs perspectives culturelles.*

Mes parents ne croient pas à l'éducation des filles. C'est comme ça. Alors, en 2008, quand j'avais 12 ans, ils m'ont retirée de l'école. On attendait de moi que je m'occupe des tâches ménagères à la maison, que je me marie et que j'aie des enfants. Je les ai suppliés de me laisser rester à l'école, mais ils n'ont pas voulu.

En 2010, j'ai entendu parler d'un programme local de l'OIT appelé SCREAM, qui aide les enfants qui travaillent et ceux qui ont quitté l'école. J'ai décidé de m'y inscrire et de participer à toutes les activités éducatives et de loisirs: voyages éducatifs, cours de fitness, spectacles artistiques. J'ai même participé à des conférences sur le travail des enfants: j'ai appris tellement de choses!

En 2013, j'ai mené à bien tout le programme d'enseignement et j'ai réussi l'examen d'équivalence de l'enseignement primaire (dixième année). Je me suis inscrite au Centre de formation professionnelle où j'ai suivi deux cours de coiffure – un de base et l'autre avancé.

En 2014, pour ajouter une corde à mon arc, j'ai obtenu la certification internationale des compétences en technologies de l'information de Cambridge.

Et je ne m'en suis pas tenue à ça: avec les encouragements de ma mère, qui, grâce au soutien du programme, s'est finalement ralliée à ma manière de penser et à celle de mes professeurs, j'ai décidé d'étudier à la maison pour obtenir mon diplôme d'études secondaires.

En 2018, j'ai réussi l'examen national d'études secondaires, section littéraire. J'ai ensuite obtenu un contrat comme travailleur social auprès de l'Initiative de lutte contre le travail des enfants, afin de venir en aide au Programme sur les réfugiés syriens.

Cette même année, avec l'argent que j'ai gagné, j'ai pu présenter ma candidature au Département d'Études sociales de l'Université de Balqa. À ce jour, j'ai de très bons résultats!

Avec l'aide de l'OIT, j'espère être diplômée en 2022. Je veux devenir assistante sociale pour pouvoir aider à ce que d'autres enfants astreints au travail puissent espérer un avenir meilleur.

Grâce au projet de l'OIT «MAP 16», actif dans la région, Raghda est sur le point d'obtenir une bourse complète qui lui permettra de poursuivre son enseignement universitaire.

*Le programme de l'OIT «La défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias» (SCREAM) est un programme de formation et de mobilisation sociale mis en œuvre grâce à un coffret pédagogique, est traduit en 25 langues et utilisé dans plus de 70 pays (parfois en étant entièrement intégré dans le curriculum scolaire). Depuis son lancement en 2002, plus de cent mille enfants ont été impliqués dans des activités du programme SCREAM menées dans le cadre des projets de l'OIT, avec des milliers d'autres impliqués grâce à des activités SCREAM plus larges, liées ou non à des projets spécifiques.*

*Le projet de l'OIT «Measurement, awareness-raising and policy engagement project on child labour and forced labour» (Projet de mesures, sensibilisation et engagement politique sur le travail des enfants et le travail forcé), «Projet MAP 16», est financé par le Département du Travail des États-Unis (USDOL).*

*Raghda déclare: «Ce programme a eu un énorme impact sur ma vie et celle de ma famille. Il nous a ouvert les yeux sur l'importance et le rôle des enfants dans la société».*



# Témoignage des Philippines: Achever une éducation de base par le biais d'une expérience alternative d'apprentissage

*Camarines Norte est une province des Philippines où les risques de catastrophes sont élevés à cause des dangers qu'entraînent les changements climatiques. Chaque année, des typhons accompagnés de forts vents provoquent des inondations et des glissements de terrain, d'où une pauvreté qui pousse les gens à passer de l'agriculture au travail dans des mines d'or à petite échelle.*

L'une de ces mines d'or boueuses et chargées de mercure constitue «l'aire de jeux» d'Archie. Au début, Archie, qui a commencé à travailler dans une mine d'or à l'âge de 11 ans, croyait que chercher de l'or était juste un jeu avec ses amis.

Alors que la majorité des enfants portent leur sac à dos pour aller à l'école, Archie se servait de son dos pour porter des sacs de minerai, qui pesaient presque 45 kilogrammes, soit plus que son propre poids. Archie gagnait 100 pesos philippins (moins de 2 dollars É.-U.) et travaillait entre 8 et 12 heures par jour.

*«J'ai oublié ce qu'était l'école quand j'ai commencé à gagner de l'argent. Au début, je pensais que c'était amusant de travailler dans la mine d'or. Mes amis et moi, on jouait à des jeux et on se lançait de la boue» dit Archie.*

Un jour, la mine a été frappée par un glissement de terrain important, dû aux fortes pluies; cela a tué et blessé plusieurs mineurs. Aujourd'hui, la mine d'or n'est plus le symbole d'amusement, mais plutôt celui de «la crainte, la souffrance et l'agonie».

Les enfants comme Archie mettent leur santé et leur vie en danger en pratiquant une activité minière dangereuse, et aujourd'hui illégale, appelée «compressor mining» (extraction minière à compresseur). Les enfants se faufilent dans des entrées étroites pour creuser à

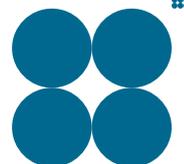
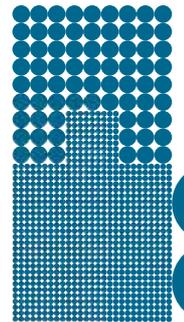
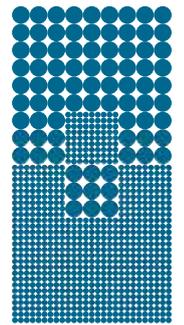
l'aveugle afin de trouver de l'or dans des puits souterrains profonds, souvent sous l'eau, respirant à l'aide de tuyaux reliés à des compresseurs qui fonctionnent au diesel. Parfois, les puits s'effondrent et les enfants sont alors exposés à des produits chimiques toxiques.

Seul fils d'une fratrie de trois enfants, Archie n'a pas eu d'autre choix que d'aider sa famille. À cause de la pauvreté, le travail dans les mines d'or est un mode de vie normal pour sa famille, et ce, de génération en génération.

Archie, aujourd'hui âgé de 17 ans, participe actuellement au Système alternatif d'apprentissage, système parallèle d'apprentissage mis en place aux Philippines, qui lui offre une possibilité pratique de mener jusqu'au bout son éducation de base. Il trouve cela difficile car il a du mal à lire et à écrire. Cependant, Archie sait qu'avoir une bonne éducation l'aidera à trouver un travail décent.

«Je suis prêt à saisir et à accepter n'importe quelle possibilité qui m'est offerte. Je me suis rendu compte que plus on a de l'instruction, plus les options de carrière sont meilleures. J'espère seulement qu'il n'est pas trop tard pour moi», conclue Archie.

*L'OIT, en partenariat avec BAN Toxics, met en œuvre le projet «Convening stakeholders to develop and implement strategies to reduce child labour and improve working conditions in artisanal and small-scale gold mining» (Inviter les participants à élaborer et mettre en œuvre des stratégies visant à réduire le travail des enfants et améliorer les conditions de travail dans les mines d'or artisanales et à petite échelle), «Projet CARING Gold Mining». Le projet, financé par le Département du Travail des États-Unis (USDOL), cherche à traiter les causes profondes du problème, la pauvreté, la vulnérabilité et le manque de reconnaissance officielle de ce type de travail.*



# Notre impact

## *Politiques publiques et gouvernance*

L'OIT a pourvu assistance à quelques 115 pays contre le travail des enfants. Des centaines de lois, de politiques et de plans d'action nationaux ont déjà été promulgués et mis en place. Les organisations d'employeurs et de travailleurs et les entreprises ont joué un rôle crucial dans ces réalisations en tenant compte de la problématique du travail des enfants dans leurs politiques, actions et pratiques commerciales et en contribuant à l'application de plans d'action nationaux.

## *Réduction significative du travail des enfants*

Les résultats sont de taille. La période de 16 ans débutant en 2000 a été marquée par une réduction nette de 94 millions d'enfants astreints au travail des enfants.

## *Prevention, poursuites et sensibilisation sur le travail forcé et la traite d'êtres humains*

L'OIT a également fourni un soutien technique dans la lutte contre le travail forcé, via plus de 60 projets sur le terrain. Elle a ainsi élaboré des moyens efficaces d'empêcher et de punir le travail forcé et la traite des êtres humains, de venir en aide aux victimes, de sensibiliser les populations et d'aider à l'élaboration, au renforcement et à l'application de nouvelles lois. En conséquence, de nombreux gouvernements ont adopté de nouvelles politiques et législations proscrivant le travail forcé; les efforts se poursuivent pour que davantage de trafiquants et d'employeurs peu scrupuleux recourant à des pratiques de travail forcé soient poursuivis en justice.

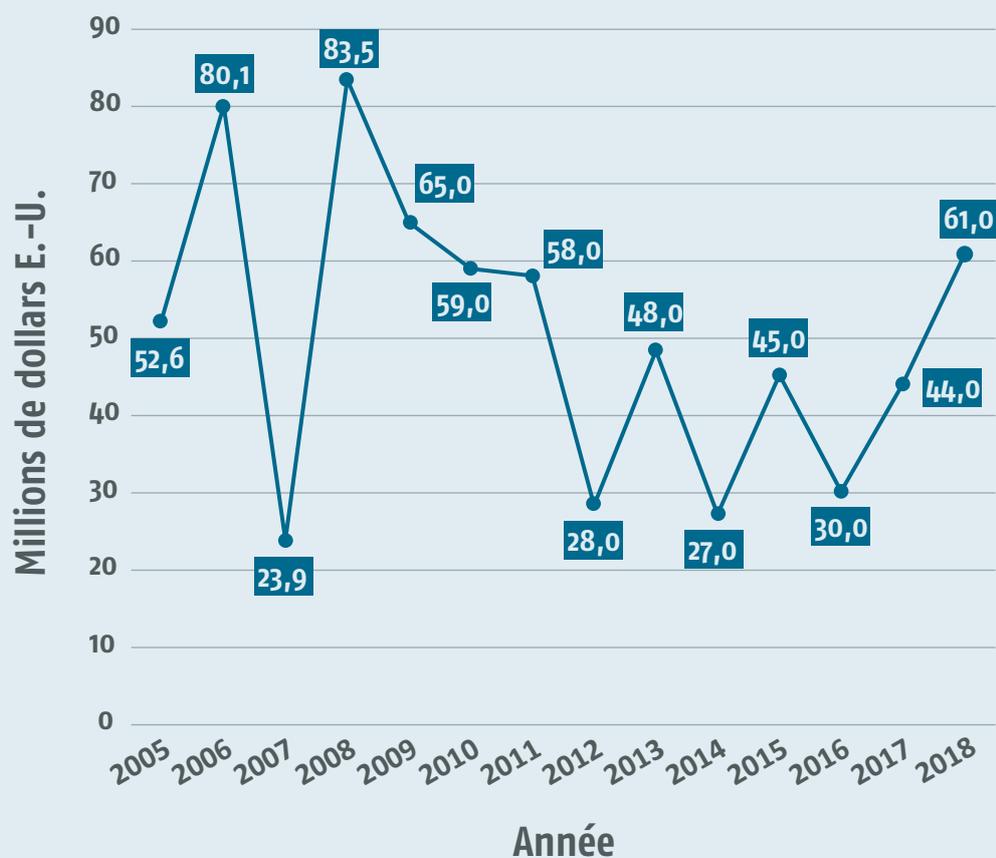
## *Connaissances et données*

Toute une gamme de produits concrets a été élaborée, notamment des manuels et des outils de formation pour entrepreneurs, législateurs, juges et inspecteurs du travail; des modules d'apprentissage en ligne ont été mis au point pour les autorités d'application de la loi sur l'identification de cas de travail forcé et de l'enquête subséquente. En 2005, 2012 et 2016, l'OIT a réalisé des estimations du nombre de victimes du travail forcé et de la traite des êtres humains dans le monde, et a ainsi pu élaborer et appliquer une méthodologie basée sur des indicateurs pour mesurer les victimes du travail forcé au niveau national.

## *Partenariats*

Visant toujours plus loin, l'OIT a fait se rencontrer mandants et divers partenaires pour établir une feuille de route dont l'objectif est la cible 8.7 des ODD. Dans le but d'accélérer l'action, l'OIT a réuni ses mandants, plus de 200 organisations partenaires, 15 pays pionniers et 5 pays partenaires en un partenariat mondial appelé l'Alliance 8.7. Au travers de groupes d'action thématiques, les partenaires de l'Alliance 8.7 fournissent un soutien technique aux pays pionniers dans leurs efforts de développement et de mise en oeuvre de plans d'actions nationaux pour l'élimination du travail des enfants et du travail forcé.

## Évolution des allocations budgétaires pour les projets sur le travail des enfants et le travail forcé, 2005-2018



### Le financement d'IPEC+ : Faire preuve de stratégie dans l'utilisation des ressources pour atteindre notre objectif

Pour atteindre les objectifs d'IPEC+ et de la cible 8.7 des ODD, il faut accélérer de manière notable le rythme des progrès accomplis par le passé en vue de l'élimination de toutes les formes de travail des enfants d'ici 2025 et de l'abolition du travail forcé, de l'esclavage moderne et de la traite des êtres humains à l'horizon 2030.

Une volonté politique ferme, des politiques mieux conçues et intégrées ainsi que des mesures plus concertées ont déjà permis d'obtenir une nette accélération des progrès dans la lutte contre le travail des enfants, en particulier entre 2008 et 2012. Mais cette évolution doit encore être accélérée si la communauté internationale veut être à la hauteur de ces engagements.

L'OIT devra collecter des ressources supplémentaires pour pouvoir s'acquitter de son rôle technique et de chef de file dans les efforts qui devront être déployés.

AFRIQUE

AMÉRIQUES

ÉTATS ARABES

ASIE-PACIFIQUE

EUROPE ET ASIE CENTRALE

BURKINA FASO  
CÔTE D'IVOIRE  
ÉGYPTE  
GHANA  
MADAGASCAR  
MALAWI  
MALI  
MAURITANIE  
MAROC  
NIGER  
NIGÉRIA  
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO  
TANZANIE  
TUNISIE  
OUGANDA  
ZAMBIE

ARGENTINE  
BAHAMAS  
BOLIVIE  
BRÉSIL  
CHILI  
COLOMBIE  
COSTA RICA  
EL SALVADOR  
GUATEMALA  
GUYANE  
HAÏTI  
HONDURAS  
JAMAÏQUE  
MEXIQUE  
PANAMA  
PÉROU  
SURINAME

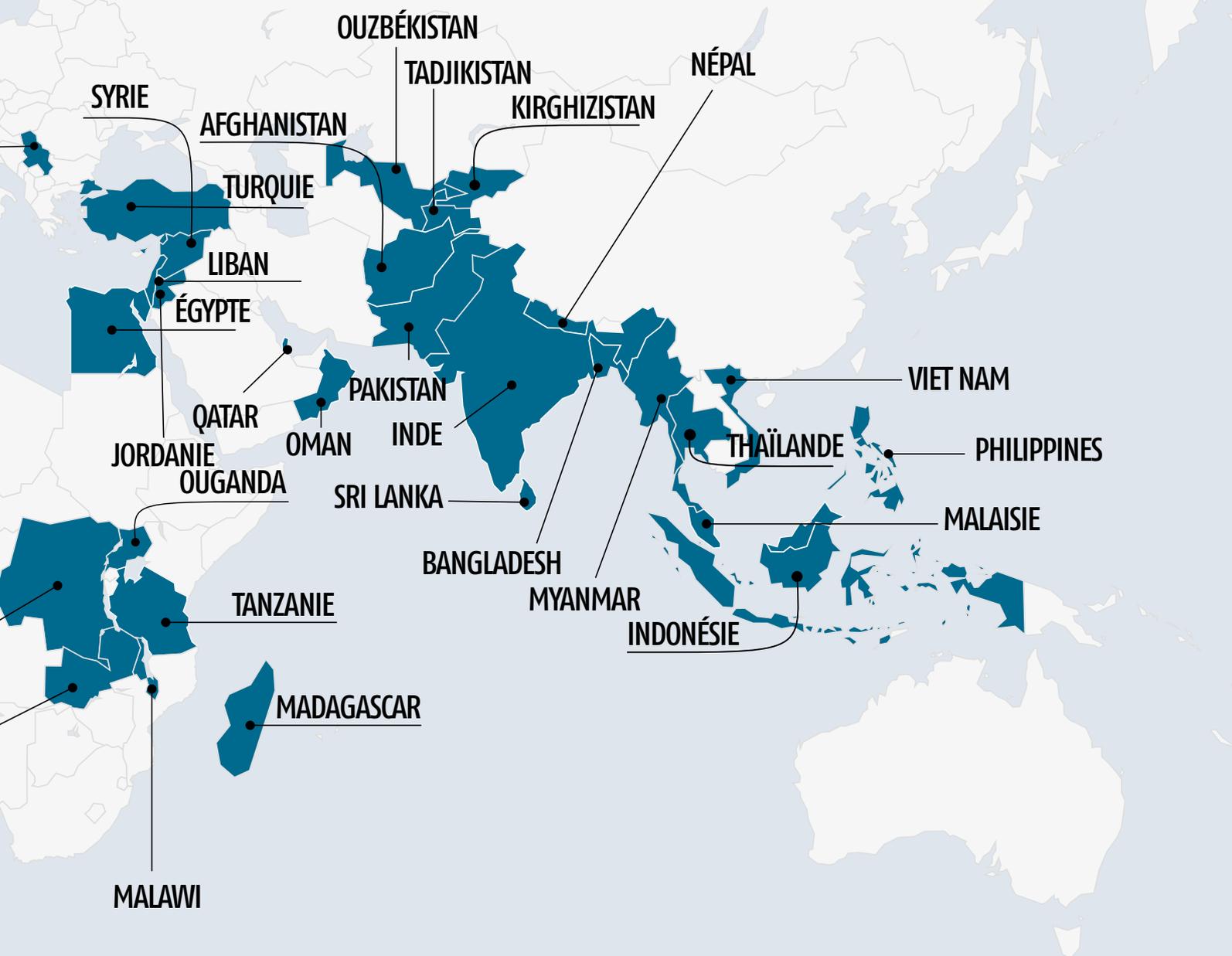
JORDANIE  
LIBAN  
OMAN  
QATAR  
SYRIE

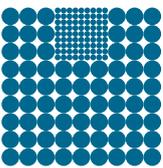
AFGHANISTAN  
BANGLADESH  
INDE  
INDONÉSIE  
MALAYSIE  
MYANMAR  
NÉPAL  
PAKISTAN  
PHILIPPINES  
SRI LANKA  
THAÏLANDE  
VIET NAM

KIRGHIZISTAN  
OUBÉKISTAN  
SERBIE  
TADJIKISTAN  
TURQUIE



# IPEC+ est opérationnel dans 55 pays





## *IPEC+ travaille actuellement dans 55 pays en collaboration avec les gouvernements, les partenaires sociaux et divers acteurs dans la promotion de l'élimination du travail des enfants et du travail forcé*

### **AFGHANISTAN**

Soutien à la mise en œuvre d'un Plan d'action national sur le travail des enfants, y compris ses pires formes, adopté en 2018.

### **ARGENTINE**

Développement de cartes locales de vulnérabilité au travail des enfants au niveau municipal, grâce à l'application du Modèle d'identification des risques liés au travail des enfants. Combattre le travail des enfants dans l'agriculture. Actions par l'amélioration des capacités des parties prenantes du secteur.

### **BAHAMAS**

Renforcement des capacités et formation des agents du ministère du Travail sur l'inspection du travail des enfants. Soutien technique et conseil au ministère et au Comité national tripartite dans la mise en œuvre des actions pour le développement d'une Politique nationale contre le travail des enfants (2019-2020).

### **BANGLADESH**

Renforcement des capacités institutionnelles des parties prenantes nationales pour soutenir la mise en œuvre de la Politique nationale d'élimination du travail des enfants de 2010, ainsi que du Plan d'action national (2012-2016), dans le but d'abolir le travail dangereux des enfants d'ici à 2021 ainsi que toutes les formes de travail des enfants à l'horizon 2025.

### **BOLIVIE**

Renforcement des stratégies préventives en matière de travail des enfants, et de travail adolescent autorisé, grâce à le respect du droit du travail et le développement d'un Plan d'action national.

### **BRÉSIL**

Développement de cartes de vulnérabilité au travail des enfants au niveau local grâce à l'application du Modèle d'identification des risques liés au travail des enfants. Création d'un Observatoire digital du travail forcé regroupant des informations sur 5 570 municipalités pour contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques pour la prévention et l'élimination du travail forcé.

### **BURKINA FASO**

Renforcement des capacités des parties prenantes nationales et locales de la chaîne de valeur du coton, du textile et de l'habillement, pour éliminer le travail des enfants et le travail forcé grâce au renforcement du cadre juridique, à une meilleure sensibilisation et davantage d'actions de la part des producteurs de coton, des entreprises d'égrenage et des autorités locales, et d'approches innovantes pour attirer les enfants non scolarisés vers les écoles dans les zones de production.

### **CHILI**

Développement de cartes locales de vulnérabilité au travail des enfants au niveau municipal pour chacune des 15 régions, grâce à l'application du Modèle d'identification des risques liés au travail des enfants. Développement et mise en œuvre d'une deuxième Enquête nationale sur le travail des enfants.

### **COLOMBIE**

Développement de cartes locales de vulnérabilité au travail des enfants au niveau municipal pour chacun des 23 départements, grâce à l'application du Modèle d'identification des risques liés au travail des enfants.

### **COSTA RICA**

Développement de cartes locales de vulnérabilité au travail des enfants au niveau municipal pour chacune des 7 provinces, grâce à l'application du Modèle d'identification des risques liés au travail des enfants.

### **CÔTE D'IVOIRE**

Assistance technique apportée au gouvernement et aux parties prenantes afin d'améliorer le Système d'observation et suivi du travail des enfants et de renforcer sa durabilité par l'adoption d'un mécanisme de financement approprié, sensibilisant et faisant participer activement le secteur privé.

### **ÉGYPTE**

Renforcement des capacités des mandants pour lutter contre le travail des enfants et leur apporter du soutien pour la mise en œuvre du Plan d'action national de lutte contre le travail des enfants et d'aide aux familles (2018-2025). Participation à l'élimination du travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement du coton.

### **EL SALVADOR**

Élaboration d'une proposition d'inclure la perspective des pires formes de travail des enfants dans la prévention de la violence, en particulier celle des gangs.

### **GHANA**

Renforcement des capacités des parties prenantes locales et nationales en vue de réduire le travail des enfants, et d'améliorer les conditions de travail dans le domaine de l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or, en renforçant l'application des lois et la mise en œuvre de politiques efficaces, en facilitant l'accès aux services de la protection sociale aux communautés minières rurales et en développant des systèmes de suivi dans les chaînes d'approvisionnement de l'or.

### **GUATEMALA**

Développement de cartes locales de vulnérabilité au travail des enfants au niveau municipal pour chacun des 22 départements, grâce à l'application du Modèle d'identification des risques liés au travail des enfants. Élaboration d'une proposition d'inclure la perspective des pires formes de travail des enfants dans la prévention de la violence, en particulier celle des gangs.

### **GUYANA**

Renforcement des capacités du personnel du département de Travail, Santé et sécurité au travail (du ministère de la Protection sociale), sur l'inspection du travail des enfants, y compris par le développement de programmes de formation, de manuels, d'évaluations et d'autres ressources organisationnelles spécifiques au pays pour son utilisation à l'échelle nationale. Soutien au lancement et à la dissémination des politiques en matière de travail des enfants; soutien aux formations au niveau national sur l'inspection du travail des enfants.

### **HAÏTI**

Actions en vue de l'adoption d'un Plan d'action national sur le travail des enfants et de la liste des travaux dangereux pour les enfants, telles que l'autonomisation de 70 garçons et filles qui ont pris l'initiative d'élaborer leur propre liste de travaux dangereux et de défendre sa validation auprès du ministre du Travail et des Affaires sociales.

## HONDURAS

Mise en œuvre d'une stratégie de prévention et d'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du café avec l'aide de l'organisation des employeurs et de l'Institut national du café du Honduras. Élaboration d'une étude quantitative sur le lien entre le travail des enfants et la migration, en partenariat avec l'OIM. Élaboration d'une proposition pour inclure la perspective des pires formes de travail des enfants dans la prévention de la violence, en particulier celle des gangs.

## INDE

Renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre du Projet national sur le travail des enfants, grâce à des plans d'action et de recherches au niveau des États, des enquêtes et de la cartographie sur l'analyse et les outils sur le travail des enfants. Promotion des principes et droits fondamentaux au travail dans les chaînes d'approvisionnement du coton. Approche intégrée pour réduire la vulnérabilité à la traite des femmes et des filles dans les pays d'origine d'Asie du Sud (Bangladesh, Inde et Népal) et dans des pays de destination sélectionnés (Inde, Jordanie et Liban); et amélioration des réglementations et des pratiques de recrutement avec le ministère du Travail et de l'Emploi, les syndicats et les agences de recrutement.

## INDONÉSIE

Renforcement des capacités institutionnelles au niveau national et local, en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan d'action national pour l'abolition des pires formes de travail des enfants de 2002, devenu «Feuille de route vers un pays libre du travail des enfants d'ici à 2022». Mise en place de programmes destinés à améliorer la base de connaissances et la sensibilisation sur le travail des enfants.

## JAMAÏQUE

Renforcement des capacités au sein du ministère du Travail et de la Sécurité sociale grâce à la formation des formateurs à l'inspection du travail des enfants, et développement de programmes de formation, de manuels, d'évaluations et d'autres ressources organisationnelles spécifiques au pays pour son utilisation à l'échelle nationale. Engagements des parties prenantes et préparatifs pour la mise en œuvre du Modèle d'identification des risques liés au travail des enfants.

## JORDANIE

Déploiement du Cadre national sur l'élimination du travail des enfants au niveau municipal, l'accent étant mis sur les réfugiés syriens et les communautés qui les accueillent, et amener les gouvernements et les acteurs de la société civile à travailler ensemble pour lutter contre le travail des enfants. Stratégie axée sur la promotion de mesures destinées à prévenir les formes inacceptables de travail, à la fois pour les réfugiés syriens et les communautés qui les accueillent. Collaboration avec les syndicats, les usines et les marques internationales du secteur de l'habillement pour renforcer les droits des travailleurs migrants et assurer le recours à des pratiques de recrutement équitables.

## KIRGHIZISTAN

L'intégration des questions relatives au travail des enfants dans le développement des cadres politiques a facilité la transition vers des systèmes de protection de l'enfance qui gèrent ce problème. Développement et renforcement d'un système complet de protection juridique de l'enfance, servant de base à une réponse efficace aux questions liées aux enfants, y compris le travail des enfants.

## LIBAN

Élaboration d'initiatives artistiques et culturelles de sensibilisation et promotion de la lutte contre le travail des enfants; lancement du Chœur national contre le travail des

enfants. Développement d'une stratégie axée sur la promotion de mesures destinées à prévenir les formes inacceptables de travail, à la fois pour les réfugiés syriens et les communautés qui les accueillent.

## MADAGASCAR

Réduction de la prévalence du travail des enfants dans les zones de culture de la vanille situées dans la région Sava.

## MALAISIE

Amélioration de la connaissance du Protocole et de la Recommandation de l'OIT sur le travail forcé et renforcement de la capacité du gouvernement à réguler les procédures et les frais de recrutement afin de réduire les vulnérabilités au travail forcé. Développement des Plans d'action nationaux sur le travail des enfants et le travail forcé.

## MALAWI

Réduction du travail des enfants et du déficit du travail décent grâce à l'amélioration de l'éducation, l'autonomisation économique et la mobilisation sociale des communautés vivant de la culture du tabac et, par le biais d'un cadre réglementaire amélioré, le renforcement des capacités et la promotion du dialogue social parmi les organisations d'employeurs, de travailleurs et d'exploitants agricoles.

## MALI

Assistance technique pour l'élimination du travail des enfants et du travail forcé dans les chaînes de valeur du coton, du textile et de l'habillement grâce à la mise en œuvre d'une approche intégrée.

## MAROC

Sensibilisation sur la composante sur les enfants de la Loi 19-12 sur le travail domestique, et mobilisation sociale pour la lutte contre le travail domestique des enfants. Renforcement des capacités nationales pour l'intervention et la coordination de la lutte contre le travail domestique des enfants. Assistance technique pour renforcer la protection et la prévention contre le travail domestique des enfants.

## MAURITANIE

Soutien à la mise en œuvre de la Loi 2015-31 sur la criminalisation de l'esclavage et sanctions visant les pratiques d'esclavage. Mise à disposition des procédures de protection et de recours aux victimes identifiées grâce au renforcement de capacités des institutions, des organisations d'employeurs et de travailleurs et de la société civile. Mise en place d'une plateforme multimédia numérique sur le travail des enfants.

## MEXIQUE

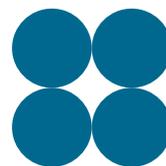
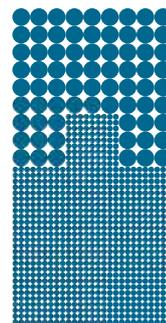
Mise en œuvre d'une phase de suivi sur la base des résultats des cartes de risque de travail des enfants pour la conception d'une politique de prévention locale au niveau municipal à Tuxtla Gutierrez, dans l'État du Chiapas.

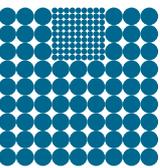
## MYANMAR

Élaboration d'un Plan d'action national sur le travail des enfants et le travail dangereux des enfants, ainsi que d'un Plan d'action national sur le travail forcé.

## NÉPAL

Nouvelle Loi sur le travail de 2017, définissant le travail forcé comme une infraction pénale et contenant des dispositions destinées à protéger les victimes et à sanctionner les auteurs des infractions. Rédaction du deuxième Plan directeur national sur le travail des enfants (2018-2028). Création de couloirs de recrutement équitables vers le Qatar et la Jordanie pour réduire les vulnérabilités au travail forcé. Renforcement des capacités des agences d'emploi privées et des autres acteurs pour mettre en œuvre des pratiques de recrutement équitables.





## NIGER

Renforcement de la communication sur les initiatives de lutte contre l'esclavage traditionnel grâce aux médias et universités.

## NIGÉRIA



Mise au point d'un rapport complet type pour évaluer la mise en œuvre du Plan d'action national sur l'élimination du travail des enfants et de la traite des êtres humains. Renforcement des capacités du personnel de l'Unité nationale sur le travail des enfants.

## OMAN

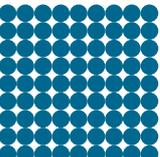
Recrutement équitable et travail décent pour les travailleuses migrantes. Amélioration de la gouvernance du travail, en accord avec les normes internationales du travail, avec une attention particulière aux principes et droits fondamentaux au travail.

## OUGANDA



Améliorer l'engagement au niveau national et renforcer le dialogue social pour combattre le travail des enfants et les autres déficits de travail décent dans les provinces productrices de tabac sélectionnées (Hoima, Arua et Gulu).

## OUBÉKISTAN



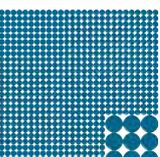
Application des droits au développement: supervision du travail des enfants et du travail forcé assuré pendant la récolte du coton. Renforcement des partenariats sociaux pour la réalisation des principes et droits fondamentaux au travail.

## PAKISTAN



Depuis 1994, renforcement des capacités institutionnelles et techniques pour prévenir et éliminer le travail des enfants au niveau fédéral, provincial et du district dans des secteurs tels que la fabrication de ballons de football, le tissage de tapis, la pêche en eau profonde, le travail domestique, les charbonnages et les déchets et dans les zones touchées par les tremblements de terre. Élimination du travail des enfants et de la servitude pour dettes dans les programmes intégrés dans le secteur des briqueteries au niveau des provinces et des districts.

## PANAMA



Mise en œuvre de méthodologies innovantes pour prévenir et éradiquer le travail des enfants dans 12 municipalités.

## PÉROU



Développement de cartes locales de vulnérabilité au travail des enfants au niveau municipal pour chacun des 25 départements, grâce à l'application du Modèle d'identification des risques liés au travail des enfants. Nouvelle loi et développement d'un Plan d'action national sur le travail forcé. Renforcement des capacités judiciaires, campagne de sensibilisation dans des secteurs à haut risque, et création de connaissances grâce à la recherche sur le travail forcé.

## PHILIPPINES



Renforcement des capacités des parties prenantes locales, nationales et interrégionales en vue de réduire le travail des enfants et améliorer les conditions de travail dans le secteur de l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or aux niveaux législatifs et politiques, dans la chaîne d'approvisionnement comme dans les communautés minières rurales. Création de couloirs de recrutement équitable vers le Qatar et Hong Kong pour réduire les vulnérabilités au travail forcé. Collaboration avec les parties prenantes clés afin d'assurer une mise en place efficace des pratiques de recrutement équitable.

## QATAR

Mise en œuvre d'un pilier dédié au travail forcé et à la traite des êtres humains dans le cadre du premier programme de coopération technique sur les questions liées au travail.

## RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Renforcement des capacités des parties prenantes nationales pour éliminer le travail des enfants dans le secteur du cobalt. Développement de stratégies de communication et de sensibilisation pour améliorer la sensibilisation au niveau national, provincial et local. Coordination des efforts des parties prenantes et soutien aux systèmes de suivi et de réparation du secteur privé pour promouvoir une chaîne de valeur du cobalt responsable dans le pays.

## SERBIE

Création de la première Feuille de route nationale pour l'élimination du travail des enfants (2018-2022). Élaboration d'une liste des travaux dangereux pour les enfants.

## SRI LANKA

Révision de la liste des travaux dangereux; soutien à la mise en œuvre de la Politique nationale sur le travail des enfants; et développement et dissémination d'une méthodologie pour la coordination locale des «zones libres de travail des enfants», basée sur des modèles existants dans les provinces. Renforcement des capacités institutionnelles pour combattre la traite d'êtres humains.

## SURINAME

Achèvement et lancement du rapport de l'Enquête sur le travail des enfants de 2017 (axée sur les zones côtières et rurales). Consultations à l'échelle nationale, rédaction et finalisation du Plan d'action national sur le travail des enfants. Assistance technique et conseils à la Commission nationale pour l'élimination du travail des enfants reconstituée.

## SYRIE

Protection des enfants touchés par le conflit contre les pires formes de travail des enfants, en intégrant les questions relatives au travail des enfants dans les Espaces accueillant des enfants, en formant les fonctionnaires gouvernementaux et les acteurs de la protection de l'enfance, et en offrant des opportunités de formation professionnelle aux adolescents.

## TADJIKISTAN

Soutien aux mandants tripartites pour l'élimination du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des êtres humains.

## TANZANIE

Soutien aux politiques et assistance technique aux mandants tripartites de l'OIT et aux autres parties prenantes pertinentes pour répondre aux questions de travail dangereux des enfants, de SST dans l'agriculture et d'autres déficits de travail décents, par la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur l'élimination du travail forcé et le Plan d'action national sur les violences faites aux femmes et aux enfants.

## THAÏLANDE

Assistance technique en vue de la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé dans certains secteurs ciblés tels que la pêche thaïlandaise. Œuvrer en faveur de la ratification du Protocole no 29 sur le travail forcé. Élaboration et mise en œuvre de politiques visant à gérer la migration, protéger les travailleurs migrants et lutter contre la traite des êtres humains. Renforcement des capacités institutionnelles au niveau national, provincial et local, en vue de l'élimination du travail des enfants, y compris le soutien apporté à la première Enquête nationale sur le travail des enfants de 2018.

## TUNISIE

Révision du cadre juridique et amélioration des mécanismes de coordination interinstitutionnelle dans le cadre du Plan d'action national pour la lutte contre le travail des enfants. Soutien aux mandants, principalement les services publics de l'emploi et les syndicats, pour une meilleure protection des droits des travailleurs migrants, provenant de Tunisie ou s'y rendant, tout au long du processus de migration. Soutien à l'Institut du journalisme et des sciences de l'information (IFSI) par la sensibilisation et le renforcement des capacités pour un journalisme de qualité sur les questions de travail forcé. Création d'un couloir de recrutement équitable avec le Qatar.

## TURQUIE

Mise en œuvre d'un projet de partenariat public-privé en collaboration avec le ministère de la Famille, du Travail et des Services sociaux pour l'élimination du travail des enfants dans l'agriculture saisonnière, à savoir la récolte de la noisette, grâce au renforcement des capacités institutionnelles au niveau national et local pour une mise en œuvre efficace des politiques pertinentes.

## VIET NAM

Aide et renforcement des capacités nationales et soutien dans la mise en œuvre du Plan d'action national (2016-2020) pour la prévention et la réduction du travail des enfants et progresser vers la ratification de la convention n° 105 sur l'abolition du travail forcé. Soutien vers la ratification de la convention n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective.

## ZAMBIE

Réduction du travail des enfants grâce à l'amélioration des services et des opportunités éducatives, l'autonomisation économique et la mobilisation sociale des communautés vivant de la culture du tabac et, par le biais d'un cadre réglementaire amélioré, le renforcement des capacités et du développement institutionnel pour soutenir le Plan d'action national sur l'élimination du travail des enfants.

## AU NIVEAU RÉGIONAL

### COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)

La Politique de l'enfance de la CEDEAO de 2009, révisée et adoptée par le conseil des ministres le 25 janvier 2019, couvre 4 groupes de droits des enfants: survie, développement, protection et participation. La CEDEAO va mettre en œuvre son Cadre stratégique pour le renforcement des systèmes nationaux de protection de l'enfance, pour prévenir et répondre à la violence, aux abus et à l'exploitation subis par les enfants en Afrique de l'Ouest (2018-2030), en formant les États membres à la mise en œuvre de ce cadre grâce à l'utilisation des lignes directrices développées. Le Plan d'action régional de 2012 sur l'élimination du travail des enfants va être révisé et les modules de formation sur la traite des êtres humains, le travail des enfants et le travail forcé, seront disséminés pour être utilisés dans la région.

### INITIATIVE SUD ASIATIQUE POUR METTRE FIN À LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS (SAIEVAC)

Renforcement de la coordination régionale et l'apprentissage sur les questions relatives au travail des enfants grâce au Plan d'action régional sur le travail des enfants et l'Alliance 8.7, avec une attention particulière aux secteurs spécialement touchés, tels les briqueteries.

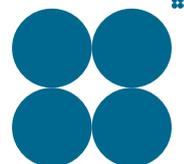
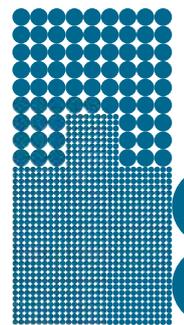
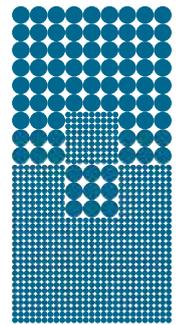
### INITIATIVE RÉGIONALE AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES LIBRES DE TRAVAIL DES ENFANTS

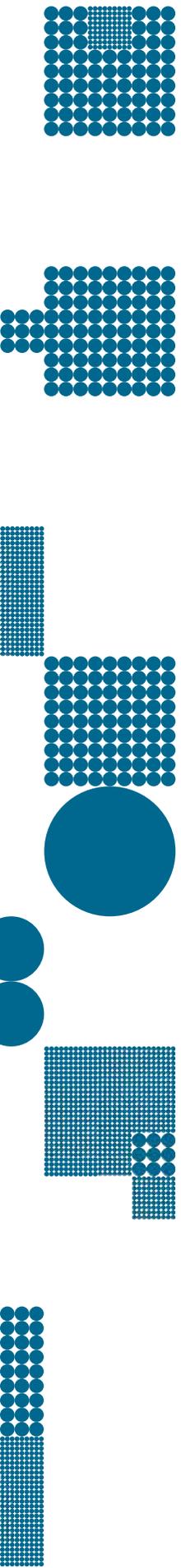
*(Plateforme de coopération tripartite regroupant 30 pays)*

Mise en œuvre du Modèle d'identification des risques liés au travail des enfants dans 13 pays, un outil statistique qui identifie les territoires vulnérables au travail des enfants et qui estime la pertinence des facteurs de risque, en coopération avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL). Début de la seconde phase de conception de politiques locales de prévention, basées sur les résultats des cartes de risques en Argentine, au Chili et au Mexique. Élaboration d'une étude régionale sur le travail des enfants dans l'agriculture (OIT et FAO), et d'une étude sur les inégalités et le travail des enfants (OIT et CEPAL). Aux Caraïbes, renforcement des capacités institutionnelles grâce à des webinaires thématiques en ligne sur les questions de genre et celles relatives au travail des enfants.



© OIT/Univ. L.





© Lisa Kristine.

# Témoignage du Népal: Faire du recrutement équitable une réalité!

*Pour la première fois, un projet de l'OIT aide des travailleurs népalais à être recrutés équitablement pour travailler dans le secteur de l'habillement de Jordanie. Ce projet démontre qu'un changement positif peut se produire lorsque tous les principaux acteurs qui interviennent tout au long de la chaîne d'approvisionnement unissent leurs efforts.*

«Ils nous ont dit qu'on ne pourrait partir qu'à condition de payer une somme d'argent. Certains ont payé 145 dollars, d'autres 195 et certains sont même allés jusqu'à payer 385 dollars», déclare Lakshmi, une jeune femme népalaise au sujet des recruteurs qui l'ont envoyée travailler en Jordanie.

La plupart des travailleurs népalais qui émigrent en Jordanie pour travailler dans le secteur de l'habillement sont des jeunes femmes provenant de milieux pauvres et qui n'ont qu'un niveau d'éducation de base. Typiquement, ils doivent payer des frais de recrutement élevés à des recruteurs et à des sous-agents et arrivent souvent en Jordanie avec une dette importante.

Trompés sur leurs conditions de travail et de vie, ces travailleurs comptent les jours qui les séparent du jour où ils auront payé leurs dettes et pourront retourner chez eux. Des milliers de travailleurs migrants sont trompés par des recruteurs peu scrupuleux et se retrouvent dans des situations extrêmement difficiles, qui peuvent relever du travail forcé.

Pour empêcher que les travailleurs terminent dans la même situation que celle de Lakshmi, l'OIT a collaboré avec les acteurs principaux qui interviennent tout au long de la chaîne d'approvisionnement, depuis les marques de vêtements internationales s'approvisionnant en Jordanie, les usines de Jordanie, les recruteurs et les travailleurs népalais, ou encore les organisations d'employeurs et de travailleurs, aux gouvernements, le tout dans le cadre de l'Initiative pour un recrutement équitable de l'OIT.

«Au Népal, j'ai reçu des informations sur les conditions de travail, les salaires et les soins médicaux», explique Bipana, une bénéficiaire de l'Initiative, qui a aussi reçu une formation en matière de confection de vêtements et n'a pas eu à payer de frais pour son recrutement. «Maintenant, je me sens confiante à l'idée d'aller en Jordanie». Elle a reçu des informations appropriées sur les conditions de travail et de vie, de même que sur ses droits et ses possibilités d'adhérer à un syndicat dans le pays.

«En fait, une grande partie du travail se fait en amont, avant la migration. De manière à garantir que le migrant ne paye aucun frais, il est indispensable de contacter les travailleurs dans leur village», explique Tristan Forster, de FSI, une agence mondiale de recrutement.

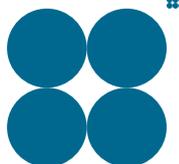
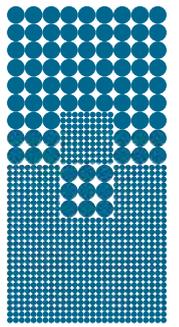
L'on constate déjà des signes que, grâce à ce projet, les mentalités en matière de recrutement commencent à évoluer au Népal et en Jordanie, où de plus en plus d'usines et d'agences de recrutement sont encouragées à adopter des pratiques de recrutement équitable.

En Jordanie, des marques internationales de renom se sont engagées à promouvoir, en tant que bonnes pratiques commerciales, des principes de recrutement équitable, ce qui constitue pour elles un bon moyen de veiller à ce que leur réputation internationale ne soit pas entachée. Dans cette logique, elles exigent de plus en plus à leurs fournisseurs d'adopter des politiques et des pratiques de recrutement équitable, condition sine qua non pour qu'elles traitent avec eux.

Après avoir surmonté de nombreux obstacles et difficultés, le couloir de recrutement équitable Népal-Jordanie est en place et est opérationnel, si bien que le recrutement équitable est aujourd'hui une réalité. À l'heure actuelle, 130 travailleurs ont été recrutés de manière équitable grâce au programme pilote mis en place au Népal.

*L'Initiative pour un recrutement équitable de l'OIT a pour objectif d'encourager des pratiques de recrutement équitable, de prévenir la traite des êtres humains et de réduire les coûts de migration de la main-d'œuvre. L'initiative est soutenue par deux projets de l'OIT, les projets REFRAME et FAIR, financés respectivement par la Commission européenne et la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC).*

«Les recruteurs nous ont dit que nous allions gagner environ 330 dollars, mais quand nous sommes arrivés, ça n'était plus que 155», dit Lakshmi.



# Témoignage du Brésil: De l'esclavage à l'université

*Rafael Ferreira est soumis dès l'âge de 12 ans à l'esclavage à cause de la pauvreté. Cinq ans plus tard, il a été libéré et s'apprête aujourd'hui à rentrer à l'université, grâce à l'aide de l'OIT.*

Sous un soleil de plomb, ne gagnant que 5 reals brésiliens (1,4 dollars É.-U.) par jour, Rafael Ferreira da Silva, âgé de 12 ans, dormait dans un taudis dans les bois. Il mangeait ce qu'on lui donnait (principalement riz et pois) et il devait boire avec les animaux.

Pendant cinq longues années, il travailla dans une ferme située dans la commune rurale de Jauru, province de Mato Grosso au Brésil, pour aider son père à payer ses dettes, qui semblaient ne jamais diminuer.

Enfant, il adorait l'école et dépensait tout son argent en fournitures scolaires; quand il n'en avait plus, il ne pouvait plus aller à l'école, mais rêvait toujours d'y retourner.

«Nous menions une vie très simple. Mon père a quitté ma mère et je suis resté avec lui. Il m'a envoyé travailler parce qu'il le fallait. Les esclaves sont dans des situations fragiles, ce qui les oblige à travailler, travailler, et encore travailler», nous déclare Rafael. À l'âge de 17 ans, il a été libéré grâce à une opération menée par le ministère du Travail brésilien.

«J'étudie l'ingénierie civile et je finance moi-même mes études avec mon argent. C'est moi qui prends maintenant en charge ma destinée», déclare-t-il.

## Libre

Une fois libéré, Rafael a reçu un soutien psychologique et a pu participer à quelques cours grâce au Projet d'action intégré, mis au point par le ministère public du Travail du Brésil (MPT/MT), le Bureau régional du Travail et de l'Emploi (SRTE-MT) et l'Université fédérale de Mato Grosso (UFMT), avec l'assistance technique et institutionnelle de l'OIT.

Le projet offre un enseignement et une formation professionnelle aux personnes qui sont dans des situations présentant des risques élevés ou qui ont été libérées de conditions de travail s'apparentant à l'esclavage.

## Nouvelles opportunités

Doté de ses nouvelles compétences, Rafael a travaillé dans un supermarché, dans une ferme et dans un abattoir. Il est ensuite devenu, à 24 ans, agent immobilier et étudiant d'université.

Pas moins de 700 personnes ont bénéficié de ce projet depuis sa création. D'autres projets identiques ont été depuis mis en place dans d'autres états du Brésil (Bahia, Rio de Janeiro et Ceara).

Des collaborations entre des institutions et des entreprises partenaires sont établies de manière à créer un lien entre les personnes à la recherche d'opportunités de travail décent et les entreprises offrant de telles opportunités.

*Le projet de l'OIT «Consolidating and disseminating efforts to combat forced labour in Brazil and Peru» (Consolidation et dissémination des efforts pour lutter contre le travail forcé au Brésil et au Pérou), financé par le Département du Travail des États-Unis (USDOL), travaille avec des organismes gouvernementaux, le secteur privé et les organisations de la société civile pour renforcer leurs capacités de lutter contre le travail forcé à tous les niveaux.*



# Témoignage de Tunisie: Ce que j'ai gagné: une meilleure prise de conscience professionnelle et un engagement personnel

*Témoignage de Nejia Youssef, Cheffe de service du Centre de Défense et d'intégration sociale – Jendouba, qui a bénéficié d'une formation sur le travail des enfants pour la sensibilisation en vue de l'élimination et de la prévention du travail des enfants par le biais d'un projet de l'OIT.*

Il y a quelques années, j'ai rencontré un enfant qui travaillait comme apprenti dans une boulangerie. Il se plaignait du travail de nuit, ce à quoi je lui ai répondu que cela faisait partie de sa formation. Je ne reconnaissais pas cette situation comme étant une forme de travail des enfants. Grâce à la formation de l'OIT sur la sensibilisation en vue de l'élimination et la prévention du travail des enfants, je réagis tout à fait autrement aujourd'hui: j'expliquerais la situation à l'enfant, à ses parents et même à son employeur, et je saurais aussi qui contacter pour aider à trouver une solution au problème.

Avant le cours que j'ai suivi, j'avais une vague idée des lois relatives au travail des enfants, telles que celle qui concerne l'âge minimum d'admission à l'emploi ou celle qui porte sur l'âge minimum d'admission à la formation professionnelle. Le cours m'a ouvert les yeux sur l'arsenal juridique destiné à protéger les enfants du travail des enfants, à l'échelle nationale comme à celle internationale. Il m'a également ouvert les yeux sur les conséquences du travail des enfants sur la santé et l'éducation. Il m'a permis de revoir entièrement mes méthodes de travail.

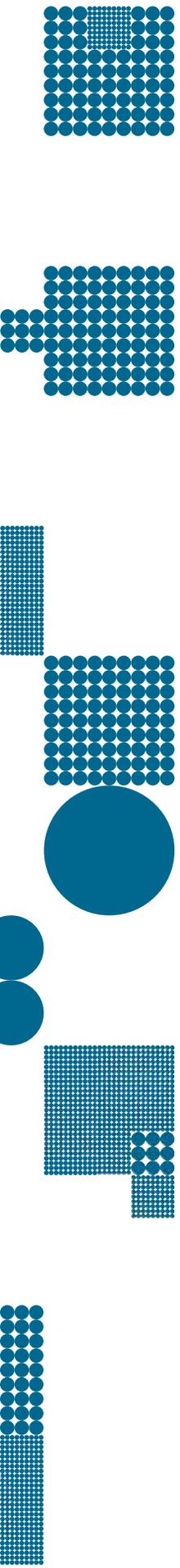
Aujourd'hui, je veille à partager cette information importante avec tous mes collègues et autres partenaires. Ce cours de l'OIT m'a aidée à devenir une meilleure professionnelle et je prends désormais part à la lutte contre le travail des enfants.

J'espère qu'il y aura plus de formation et de sessions de sensibilisation pour mes collègues sur le terrain et pour les parents et les enfants. Si nous tous en savions plus sur le sujet, je suis certaine que le travail des enfants diminuerait considérablement.

«Ce cours de l'OIT m'a aidée à devenir une meilleure professionnelle et je prends désormais part à la lutte contre le travail des enfants», déclare Nejia.



*Le projet de l'OIT «Tous ensemble contre le travail des enfants en Tunisie» (projet PROTECTE), financé par le Département du Travail des États-Unis (USDOL), a pour objectif de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action national contre le travail des enfants de la Tunisie, qui engage à la fois le gouvernement, les entreprises et la société civile. Ce projet va permettre de transformer les politiques et les promesses en actions en facilitant une approche complète de la protection des droits des enfants à aller à l'école et de ne pas être astreint à une forme abusive de travail.*



© 0177Huynh Ha.

# Nos partenaires

L'OIT souhaite remercier les contributions reçues pour son action dans l'élimination du travail des enfants et du travail forcé de la part de:

 Allemagne

 Norvège

 Brésil

 Panama

 Canada

 Pays-Bas

 Commission européenne

 Qatar

 Espagne

 Royaume-Uni

 États-Unis

 Suède

 France

 Suisse

 Japon

L'OIT remercie également la FAO, l'UNICEF et la Banque mondiale, ainsi que les partenariats public-privé et les initiatives prises par des entreprises, telles que la Plateforme sur le travail des enfants (CLP) et le Réseau mondial des entreprises sur le travail forcé.



Service des Principes et droits fondamentaux  
au travail (FUNDAMENTALS)

Département de la gouvernance et  
du tripartisme

Bureau international du Travail  
4, route des Morillons  
1211 Genève 22 - Suisse

[www.ilo.org/fundamentals](http://www.ilo.org/fundamentals)

Copyright © Organisation internationale du Travail - Avril 2019  
Photo couverture © OIT

